

# Communiqué



## **La Convention sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel accueille Tuvalu comme le premier Etat joignant le mouvement pour la prohibition de mines en quatre années**

*Genève, 23 septembre 2011* - Les leaders du mouvement pour éradiquer les mines antipersonnel ont accueilli l'île-nation de Tuvalu étant devenu le 157ème Etat à rejoindre la Convention sur l'interdiction des mines anti-personnel, ou Convention d'Ottawa. L'adhésion de Tuvalu a été rendue officielle depuis sa parution dans le Journal des Nations Unies du 22 septembre.

Avec l'adhésion de Tuvalu, la Convention est proche de l'acceptation universelle de ce traité historique dans le Pacifique. Seuls les Îles Marshall, les États fédérés de Micronésie et Tonga n'ont pas encore ratifié ou adhéré à la Convention. Tuvalu est le premier Etat à avoir adhéré à la Convention depuis qu'une autre île-nation du Pacifique - Palau - a rejoint la Convention en novembre 2007. Cependant, l'adhésion de Tuvalu sera vraisemblablement bientôt suivie par d'autres nations. La Finlande, la Pologne et le Sud du Soudan ont tous indiqué qu'ils allaient prendre des mesures pour rejoindre la Convention.

« L'adhésion de Tuvalu aidera à renforcer le mouvement international pour éradiquer les mines antipersonnel et aider les survivants », a déclaré Son Excellence Gazmend Turdiu, le diplomate albanais qui préside actuellement la Convention. « Tuvalu est la preuve que tous les États - petits et grands, touchés par le fléau des mines ou non contaminés - ont un rôle à jouer pour mettre fin aux souffrances causées par ces armes insidieuses ».

« Je suis extrêmement reconnaissant que Tuvalu ait rejoint cette cause humanitaire de haute importance », a déclaré Son Altesse Royale le Prince Mired Raad Al Hussein de Jordanie. Le Prince Mired, en sa qualité d'Envoyé spécial sur l'universalisation de la Convention, a visité Tuvalu en août afin d'encourager les chefs du Gouvernement à adhérer à la Convention. « Tuvalu, comme la plupart des membres de la Communauté internationale, a reconnu que cette Convention représentait la seule réponse réelle aux problèmes causés par les mines anti-personnel ».

« Nous espérons que l'adhésion de Tuvalu incitera les autres États situés à la fois dans le Pacifique ou ailleurs, à accepter que les mines anti-personnel ne doivent être utilisées ni par personne et nulle part, et que toutes les zones minées doivent être dépourvues d'utilisation humaine et que les survivants doivent être aidés », a déclaré Kasia Derlicka, Directrice du Lauréat du Prix Nobel de la Paix de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines.

Tuvalu a participé pour la première fois à l'œuvre de la Convention en juin 2011 à Genève en tant qu'Observateur. « La Communauté internationale veille à la nouvelle participation de Tuvalu, mais cette fois en tant que membre de la Convention, à la Onzième Assemblée des États parties (11AEP) qui se déroulera à Phnom Penh, du 27 novembre au 2 décembre 2011 », a déclaré Son Excellence PRAK Sokhonn, Ministre délégué auprès du Premier Ministre du Cambodge et Président de la prochaine conférence internationale sur les mines terrestres au Cambodge.

**AP Mine Ban Convention Implementation Support Unit**

## **La Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel**

La Convention a été adoptée à Oslo en 1997 et signée la même année à Ottawa. Elle est entrée en vigueur en 1999.

À ce jour, **157 États** ont adhéré à la Convention et 152 d'entre eux ne possèdent plus de stocks de mines. Plus de 44 millions de mines ont été détruites par les États parties. En outre, 34 sur 50 États qui ont produit des mines antipersonnel sont désormais soumis à l'interdiction de production imposée par la Convention. Les États restants ont placé un moratoire sur la production et / ou le transfert de mines.

Le déminage a permis que des millions de mètres carrés de terres qui étaient autrefois considérés comme dangereux, soient à nouveau utilisables pour des activités normales. 16 sur 54 États parties qui ont signalé des zones minées ont terminé le déminage.

###

Pour plus d'informations ou entrevues sur tout aspect de la Convention ou sur les réunions, veuillez écrire à : [ISU@APMineBanConvention.org](mailto:ISU@APMineBanConvention.org), ou appeler Laila Rodriguez au +41 (0) 22 906 1656. Suivez la Convention sur notre [site d'Internet](#), [Facebook](#), [Flickr](#) ou [Twitter](#).